



Concours Général Agricole SIA PARIS 2017

PROGRAMME

**DIMANCHE
26 FÉVRIER
2017
À 10 HEURES**

Grand Ring (hall 1)

5 SECTIONS

- *section 4* : femelles en lait en cours de 4^{ème} lactation et plus
- *section 3* : femelles en lait en cours de 3^{ème} lactation
- *section 2* : femelles en lait en cours de 2^{ème} lactation
- *sections 1b et 1a* : femelles en lait en cours de 1^{ère} lactation

pas de synthèse pour les femelles en cours de 1^{ère} lactation

pas de section vaches taries

Les sections prévues sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la liste des animaux retenus.

Le règlement sanitaire sera disponible début novembre 2016.

LES NORMES D'ADMISSION

Une production brute minimale est exigée au meilleur des contrôles de novembre ou décembre 2016, au moment du passage de votre technicien pour la présélection.

Pour les primipares, 18 kg minimum au meilleur des deux contrôles de novembre ou décembre 2016, ou au contrôle de janvier 2017 si vêlage en décembre 2016.

Pour les autres femelles, 22 kg minimum au meilleur des deux contrôles de novembre ou décembre 2016, ou au contrôle de janvier 2017 si vêlage en décembre 2016.

Tous les animaux doivent atteindre au moins l'un des minimas de production ci-dessous ou, pour les primipares, la lactation qualifiante de la mère doit atteindre l'un de ces minimas :

rang de lactation	Lait brut (Kg)	TP (‰)
1 ^{ère} lactation	6.000	32,0
2 ^{ème} lactation	6.500	32,0
3 ^{ème} lactation	7.000	32,0

Frais d'inscription : 20 € TTC par animal, qui seront déduits de votre indemnité.

Pour ceux qui font appel aux vétérinaires sur le salon, le coût des médicaments et de l'intervention seront également déduits.

Seules les lactations terminées au 31 décembre 2016 sont prises en compte.

Pour les femelles en cours de 1^{ère} et 2^{ème} lactation, le 1^{er} vêlage doit avoir eu lieu avant l'âge de 3 ans, ou le 2^{ème} vêlage avant l'âge de 4 ans. A partir de la 3^{ème} lactation, on ne tient plus compte de l'âge aux deux premiers vêlages.

Les vaches devront avoir vêlé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 (la durée de traitement des transplantations embryonnaires ne sera pas décomptée). Les femelles doivent être déclarées à la naissance et issues de l'insémination artificielle.

Les animaux doivent impérativement appartenir à l'éleveur lors du passage de la commission de pré-choix.

Pour être admis à exposer, les éleveurs doivent obligatoirement être adhérents au service élaboré de l'Organisme de Sélection en race Normande, et à jour de leur cotisation 2016. La date limite d'inscription est fixée au 10 novembre 2016. Toute demande illisible, incomplète ou reçue après cette date ne sera pas prise en compte. Sauf cas de force majeure, l'éleveur a l'obligation de présenter les animaux inscrits qui auront été retenus.

La Commission Concours se réserve le droit de modifier le règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION CGA PARIS 2017 à retourner avant le 10 novembre 2016

à Organisme de Sélection en race Normande - Zone d'Activités du Gué Thibout - 61700 Domfront en Poirais

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro d'élevage : _____ Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ Tél. : _____

Mobile : _____ Email : _____ @ _____

Nom de l'animal	Numéro à 10 chiffres	Date de Naissance	Date dernier vêlage	Date insémination